

Elections 2018 à la Commission de la carte

VOTONS SNJ-CGT



DOSSIER

AUDIOVISUEL PUBLIC



France Télévisions et l'autocensure

« Soupçonner son encadrement de se montrer partisan au détriment des faits est bien sûr insupportable pour des journalistes. Mais nous ne voyons pas d'autre explication à cette autocensure réitérée, qui relève d'une forme d'insuffisance professionnelle dans la mesure où le sujet touche à la fragilité de notre démocratie. » Le SNJ-CGT de France Télévisions se demande pourquoi le groupe public n'a quasiment pas rendu compte du document exclusif obtenu par un de ses journalistes le 30 mars : l'ordonnance de renvoi en correctionnelle de Nicolas Sarkozy, concernant le financement de sa campagne présidentielle de 2007. Le SNJ-CGT précise que « ni les éditions de France 3 ni celles de France 2 n'ont souhaité exploiter ce document » et que « seule la chaîne France Info a réagi professionnellement, en proposant à notre confrère de venir donner ses infos en plateau, ce qu'il a fait ».



Lagardère et les pigistes

Il aura fallu qu'elle soit interpellée par la CGT, la CFDT et le SNJ pour que la direction de Lagardère Active s'engage à remettre au carré sa façon de rémunérer les journalistes pigistes. Dans un courrier du 6 février adressé aux délégués des trois syndicats, cette dernière acte en effet la « présomption de salariat » que le Code du travail accorde aux « journalistes professionnels ». « Notre société ne se soustrait à aucune de ses obligations de déclarer, selon le cas en tant que pigistes ou en tant que salariés permanents, les journalistes professionnels dont telle est l'occupation principale et qui tirent l'essentiel de leurs ressources de cette profession, sollicités par ses soins et soumis à un lien de subordination », poursuit le courrier. Prudente, la direction ajoute cependant : « Si certains cas, comme vous le mentionnez, avaient échappé à notre vigilance, nous vous invitons à nous les signaler afin qu'ils soient examinés. »

Mondadori et l'externalisation

Le 18 mars, les salariés du pôle Science de Mondadori France ont voté une motion de défiance contre la « stratégie de la direction [...] de réduction continue des coûts et des effectifs, pigistes inclus, au mépris de la qualité des magazines et alors que le pôle Science reste bénéficiaire ». Les salariés soulignent le cas des *Cahiers de Science & Vie*, « dont les cinq postes sont visés par un plan de départs volontaires lancé par la direction ». Citant la direction du groupe, la motion de défiance dénonce le fait que la réalisation du magazine soit désormais confiée à une société « spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ». La motion évoque des « pressions » sur les salariés concernés et un contexte de « souffrance psychologique depuis de longs mois ». La souffrance au travail, un sujet tout trouvé pour un prochain numéro des *Cahiers de Science & Vie*.

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication: Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro:

Textes: Dominique Candille, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Emmanuel Vire.

Dessins: Babouze.

Photos: Thomas Ribolowski.

Rédaction en chef: Ludovic Finez.
 Secrétaire de rédaction: Jean Tortrat.
 Révision: Francis Ambrois.
 Rédaction graphique: Ilaé Roc.
 Assistante: Nadia Amalou.

Impression: Alliages (01 41 98 37 97).
 Commission paritaire: 0916 S 06290.
 N° ISSN: 1281-1343.

Témoins

Nouvelle série, n° 68
 janvier - avril 2018

Sommaire

DOSSIER

Audiovisuel public : « On a besoin de journalistes », pour enquêter et faire des reportages 4
 Les « graves préoccupations » de la CGT de Radio France 10

ELECTIONS À LA CCIJP

2^e tour, votons SNJ-CGT 12
 A quoi sert la carte de presse ?
 Précarité et auto-entrepreneuriat.
 Censure : En France aussi 13
 Ne pas confondre marketing et journalisme. Un appel de Philippe Martinez 14
 Les candidats du SNJ-CGT 15

MEDIAS

Le cheminot, le citoyen et le journaliste 16

VIE SYNDICALE

Journalistes, ingénieurs, cadres et techniciens : parmi les combats communs, celui contre le secret des affaires 18
 Que veulent les jeunes diplômés ? 19

JURIDIQUE

Commission arbitrale : moins de saisines en 2017 20
 Groupe Moniteur : droit de copie menacé 20

INTERNATIONAL

Journalistes assassinés : En Europe aussi 21
 La Turquie condamnée pour la détention de deux journalistes 21
 Entretien avec Mumia Abu-Jamal : « Ce sont les jeunes qui font la révolution » 22

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
 Fax : 01 55 82 87 45 / Courrier électronique : snj@cgt.fr / www.snjcgt.fr / twitter.com/snjcgt

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Un printemps prometteur ?

Au moment où nous bouclons ce numéro, les résultats du premier tour des élections à la Commission de la carte de presse sont tombés. Avec d'abord une mauvaise nouvelle, qui se confirme scrutin après scrutin : l'intérêt des journalistes pour cette élection demeure toujours aussi faible, avec un taux de participation stable de 36 %. Et ce alors que les électeurs avaient davantage de temps pour voter qu'il y a trois ans, que la communication de la Commission de la carte a été largement renforcée et que les modalités de vote étaient plus simples. Ce sont toutes les organisations syndicales qui sont interpellées par cette absence d'intérêt des consœurs et confrères, qui disposent pourtant avec cette élection d'un moyen d'expression dont est privée la majorité des journalistes dans le monde. La journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai dernier, a d'ailleurs permis aux trois syndicats membres de la FIJ (SNJ, SNJ-CGT et CFDT) de rappeler que sa célébration était plus que jamais d'actualité : journalistes assassinés comme en Afghanistan, en Palestine, à Malte ou en Slovaquie, journalistes emprisonnés comme en Turquie...

Dans ce contexte, le score du SNJ-CGT est une bonne nouvelle. Avec 21,37 % des voix, le syndicat réalise le meilleur score de son histoire pour un premier tour et se voit conforté comme le deuxième syndicat de la profession¹, alors que l'absence de la CFTC et de la CGC, désormais non représentatives, pouvaient laisser craindre des reports défavorables à notre liste. Les résultats en région sont très positifs, avec une progression sensible et des scores élevés comme en Auvergne (31,52 %, + 8 points) ou en Poitou-Charentes (29,89 %, + 9 points). Le deuxième tour, qui aura lieu du 31 mai au 14 juin, doit nous permettre d'amplifier le résultat du premier tour et de progresser à nouveau. La profession en a bien besoin face aux attaques permanentes

du pouvoir macronien. Les projets de loi liberticides se multiplient (secret des affaires, *fake news*), le travail des journalistes est de plus en plus difficile, comme lors des opérations à Notre-Dame-des-Landes où le gouvernement n'a pas hésité à faire tourner des images par les gendarmes munis de brassards presse. Emblématique aussi le coup de force du pouvoir pour faire élire Fabrice Fries à la tête de l'AFP. Sans parler bien sûr, et c'est le thème de notre dossier, des menaces sur le service public de l'audiovisuel – que le chef de l'État n'a pas manqué de vilipender – et dont la loi en préparation a pour objectif de poursuivre dans la voie du moins-disant budgétaire.

C'est bien à une offensive généralisée que le monde du travail doit faire face et à un véritable bras de fer avec un gouvernement de plus en plus brutal et répressif. La multiplication des conflits (SNCF, fonction publique, universités...) en ce printemps anniversaire du mouvement de 68 est porteuse d'espoir. Mais la convergence des luttes ne se décrète pas, elle se construit. Si les mobilisations sont nombreuses, les organisations syndicales doivent aussi inventer de nouvelles formes d'action et de luttes afin d'impliquer le plus grand nombre et en particulier les jeunes, les précaires, les habitants des quartiers... C'est pour cette raison que le SNJ-CGT a décidé de participer activement à toutes les mobilisations pour dire stop à Macron et créer les conditions d'un embrasement social. Cinquante ans après 68, il est urgent d'agir.

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

1. Résultats du premier tour :

SNJ 53,94 %,
SNJ-CGT 21,37 %,
CFDT 19,51 %,
FO 5,18 %.



AUDIOVISUEL

“ON A BESOIN DE POUR ENQUÊTER ET FA

Photos Thomas Ribolowski



PUBLIC **JOURNALISTES,** **"IRE DES REPORTAGES"**

La table

Économies et mutualisations menées depuis des années, volonté de « rationaliser » le fonctionnement de l'action publique, prochaine loi sur l'audiovisuel public... les motifs d'inquiétude se multiplient dans l'audiovisuel public. S'y ajoutent des réalités vécues dans toutes les entreprises, comme la mise en pièces des institutions représentatives du personnel. Table ronde avec les représentants du SNJ-CGT dans les trois composantes majeures de l'audiovisuel public : Véronique Marchand (France Télévisions), Sabine Mellet (France Médias Monde) et Lionel Thompson (Radio France). Tous trois sont par ailleurs candidats du SNJ-CGT aux élections à la CCIJP.

*Propos recueillis par Ludovic Finez
Photos Thomas Ribolowski*

Témoins : *En novembre, un document interne au ministère de la Culture révélé par le Monde et l'Humanité a fait beaucoup de bruit, notamment dans l'audiovisuel public. En quoi concernait-il vos groupes respectifs ?*

Véronique Marchand : Quand ce document a fuité, on entendait parler d'une holding pour chapeauter tout l'audiovisuel public, d'un PDG commun, de synergies dans tous les sens, en particulier entre France Bleu et France 3 en régions, de la disparition de France Ô, du passage sur Internet de France 4.

Lionel Thompson : À Radio France, ils revenaient à la charge concernant la taille des orchestres, l'abandon du hertzien et la mise sur le Net du Mouv', la réforme des modes de production, sans plus de précision. Ça parlait aussi d'une réforme des conseils d'administration et du mode de désignation des PDG...

Sabine Mellet : À France Médias Monde, ce qui a été évoqué par notre direction, ce sont de probables synergies, notamment concernant l'Europe, avec Arte. Notre direction vante la défense de notre indépendance et de notre autonomie, mais cela ne veut pas dire qu'on ne va pas se faire manger. C'est d'ailleurs ce que nous avons dit à Gérald Darmanin [*ministre de l'Action et des Comptes publics*] : en général, dans une rédaction, le premier endroit où on fait des économies, c'est l'international. Nous, sans international, nous n'avons pas d'existence. France 24, RFI et MCD ne peuvent perdurer si on est noyé dans un ensemble avec France Télévisions, Radio France... On fait beaucoup de programmes sur l'Europe et peut-être, effectivement, y a-t-il possibilité de synergies avec Arte. Mais comment ? Dans quelles conditions ?



RONDE

Dans quel contexte sont arrivées ces fuites sur le document du ministère de la Culture ?

V. M. : L'origine de tout cela, c'est, l'année dernière, la préparation de la loi de finances et l'annonce brutale de la suppression de 80 millions d'euros de financements pour tout l'audiovisuel public, dont 50 millions pour France Télévisions. L'audiovisuel public regroupe environ 18 000 salariés, mais nous n'avons pas tous les mêmes tutelles. Pour Radio France et France Télévisions, c'est le ministère de la Culture.

S. M. : À FMM, nous en avons trois : le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie et des Finances.

V. M. : À France Télévisions, la PDG Delphine Ernotte a annoncé qu'elle voulait toucher aux rédactions nationales, notamment celle d'« Envoyé spécial ». Les journalistes des rédactions nationales ont voté une motion de défiance. Il faut savoir qu'en quelques années, ce sont des centaines de postes qui ont disparu. Là-dessus, Emmanuel Macron a annoncé une loi sur l'audiovisuel, sans donner de date. Depuis, on a appris que ce serait pour fin 2018, qu'il y aurait des consultations et qu'a été mis en place un Comité d'action publique [Cap 2022] pour rechercher des synergies et des économies dans toutes les politiques publiques. Pour l'audiovisuel public, nous avons appris, lors d'une réunion au ministère, que la réflexion est à plusieurs niveaux : une cellule au ministère de la Culture, une à Matignon, un comité d'experts constitué des six PDG concernés. Et pour l'instant, les professionnels n'ont pas été sollicités, ce que

nous avons pourtant demandé. Lorsque nous avons vu Gérald Darmanin en janvier, il nous a assuré qu'il n'était pas question d'une holding [pour chapeauter l'audiovisuel public], et quinze jours plus tard, Françoise Nyssen [la ministre de la Culture] en reparle dans un entretien au Figaro.

L. T. : L'ex-PDG de Radio France [Mathieu Gallet] ne proposait ni holding, ni suppression d'orchestre, car il sait que c'est une question explosive, au cœur d'une longue grève [en mars-avril 2015], ni suppression du hertzien pour le Mouv'. Mais c'est sur la question de la holding que cela reste le plus flou car qui faut-il croire dans tout cela ? Au final, cela se décidera sûrement dans le bureau d'Emmanuel Macron, avec quelques conseillers du prince.

V. M. : Il faut rappeler que Françoise Nyssen a eu pour directeur de cabinet Marc Schwartz [jusqu'en janvier dernier], qui avait remis au ministère de la Culture, en mars 2015, un rapport sur l'avenir de l'audiovisuel public, en présence de quatre ministres, dont Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie. C'était vraiment la feuille de route de l'audiovisuel public. Le rapport ne prévoyait pas de holding mais des synergies tous azimuts, notamment celle consistant à fusionner les bureaux de France Bleu et de France 3 en régions. Sauf que Marc Schwartz a été viré. J'ai donc bien l'impression, moi aussi, que cela se jouera dans le bureau d'Emmanuel Macron, qui a quand même déclaré que l'audiovisuel public est « la honte de la République » devant les députés LREM de la commission Culture. ▶▶



- S. M. : À FMM, avec 1 700 salariés, nous avons été le cheval de Troie de cette tentative de réunir la télé et la radio, avec France 24 et RFI. Ça ne fonctionne pas et ça ne fonctionnera jamais. On ne peut pas mélanger les façons de faire. Les seules choses qui ont été mutualisées sont les services supports – finances, ressources humaines... – et cela s'arrête là. Même l'Internet est divisé entre radio et télé, avec juste, parfois, quelques passerelles.

Comment les salariés de Radio France, France Télévisions et FMM ont-ils vécu les dernières années ?

L. T. : Le Contrat d'objectifs et de moyens [Com] pour 2015-2019 a été l'occasion pour Mathieu Gallet de négocier un retour à l'équilibre assez brutal puisqu'on s'est brusquement aperçu – alors que le précédent PDG, Jean-Luc Hees, nous disait que tout allait bien – qu'il existait un trou de 50 millions d'euros, venant essentiellement des travaux à la Maison de la radio et de la sortie de la trajectoire budgétaire du précédent Com. Le retour à l'équilibre s'est traduit par un plan de 270 suppressions d'emploi par non-remplacement des départs en retraite. C'est la première fois qu'on supprime des emplois à Radio France. On est dans un contexte d'économies budgétaires généralisées, avec un nouveau coup de vis de 80 millions d'euros imposé à l'audiovisuel public, dont 24 millions pour Radio France. Cela fait peser une hypothèque supplémentaire. Ceux qui en ont le plus fait les frais sont les précaires, avec des coupes énormes, de l'ordre de 30 % dans les budgets de CDD. Le réseau France Bleu a également souffert, car il a dû supporter l'essentiel des redéploiements pour pallier les suppressions de postes, avec la mise en place de programmes communs entre plusieurs stations, la suppression de certaines éditions, le soir ou le week-end. On demande aussi de plus en plus aux CDI de s'autoremplacer, avec des plannings intenable, des services qui explosent les temps légaux de travail. Il est donc impossible qu'un rapprochement avec France 3 se traduise par un travail supplémentaire pour les équipes de France Bleu, déjà surchargées. Ce contexte explique aussi pourquoi la participation à Francetvinfo a été fraîchement accueillie, car cela consomme [à Radio France] 4 millions d'euros de fonctionnement par an et une quarantaine d'emplois pour faire de la télé, alors qu'on économise sur la production radio. Par ailleurs, les stations Fip régionales sont appelées à disparaître, alors qu'elles donnaient un écho important à la vie culturelle locale.

V. M. : À France Télévisions, le big-bang d'où tout a découlé, c'est quand Sarkozy prend tout le monde de court, en janvier 2008, et qu'il annonce la fin de la publicité en soirée. Cela a généré tous les problèmes connus jusqu'à maintenant. Ça représente plus de 400 millions d'euros, jamais compensés, malgré les promesses, dont la fameuse taxe Copé. À partir de 2009, évidemment, le serrage de vis a commencé et n'a fait que s'aggraver. En 2010, on a assisté à la création de l'entreprise unique France Télévisions, avec le regroupement de ses chaînes. Cela a été suivi d'une réorganisation du



Sabine Mellet,
France Médias Monde



Lionel Thompson,
Radio France

Véronique Marchand,
France Télévisions



fonctionnement de l'entreprise, y compris de ses IRP [*institutions représentatives du personnel*], ce qui a généré des façons de travailler radicalement différentes et surtout des économies déguisées. S'est ajoutée la longue négociation, pendant quatre ans, de l'accord d'entreprise unique, là où existaient cent cinquante accords sur les cinq chaînes. Il a été signé en mai 2013. Pour les journalistes, ce fut la catastrophe et la CGT a refusé de signer le livre « journalistes », car cela entérinait énormément de retours en arrière en termes de salaires, d'évolution de carrière, etc. En 2015, on change de PDG : Rémi Pflimlin [*qui décédera en décembre 2016*] n'est pas reconduit et Delphine Ernotte sort du chapeau dans des conditions invraisemblables, au point qu'un juge d'instruction enquête sur sa nomination par le CSA. Elle a commencé par créer Francetvinfo à marche forcée, qui représente 175 personnes, avec des conditions de travail épouvantables et – une première – la casse officielle des fonctions de journaliste telles qu'elles existaient à France Télévisions. C'est-à-dire que des journalistes doivent faire du montage, au grand dam du SNJ-CGT. Cette chaîne info s'est faite sur le dos de l'existant, en particulier les bureaux régionaux. Delphine Ernotte a aussi confirmé la fin du journal de la nuit de France 2 et poursuivi la mutualisation des rédactions nationales entamée sous Pflimlin. C'est la décision de faire disparaître totalement la rédaction nationale de France 3 au profit de celle de France 2 et de son mode de fonctionnement. Le processus est en cours d'achèvement et la direction ne parle plus que de « la » rédaction nationale. Delphine Ernotte a aussi décidé de lancer un projet de feuilleton d'une demi-heure vers 18 h sur France 2 pour la rentrée. Il a dû être repoussé de six mois mais la contrepartie est, a priori, le démantèlement complet de toute la filière de production de France 3, qui compte 450 salariés. Elle a aussi mis un coup de booster sur le Web, notamment à France 3, pour lequel les journalistes sont sommés de travailler. Le seul bon point, mais qui lui préexistait, c'est la rédaction numérique nationale, France Info numérique.

Quelles sont les conséquences des économies réalisées dans vos rédactions ?

V. M. : D'abord une baisse drastique des contrats pour les précaires. La CGT a d'ailleurs accompagné les précaires, journalistes et PTA [*personnels techniques et administratifs*] par centaines aux prud'hommes depuis 2012. Cela s'est également traduit par une chute de la production de programmes. En régions, en particulier, on a vu des « cases magazines » mutualisées en dépit du bon sens. Et surtout, on s'aperçoit qu'on fait de moins en moins de reportages. Au national, la plupart des journalistes fabriquent des éléments : pour un même sujet, on envoie Untel faire une interview, Untel faire des images, Untel faire un micro-trottoir. Et en régions, on fait de plus en plus de plateaux de situation. En 2018, 190 suppressions d'emploi sont programmées sur 500 prévues dans le Com 2015-2020, mais ce chiffre sera évidemment explosé. À l'occasion de la négociation d'un accord sur l'emploi non

permanent, la direction nous a avoué avoir en stock, selon ses propres critères, 800 précaires qui pourraient être intégrés. Dans la réalité, c'est bien plus.

S. M. : Nous avons un budget de 268 millions d'euros pour couvrir la planète entière. On nous a annoncé pour le Com 2016-2020 une augmentation du budget de 2016, mais pour créer une chaîne en espagnol. On l'a créée, mais c'est une filiale basée à Bogota [*Colombie*] dans laquelle nous n'avons aucune possibilité d'agir. Une seule personne y a un contrat FMM, le directeur de la rédaction. Tous les autres sont sous contrats locaux, payés en moyenne 580 €. Et après avoir créé la chaîne, on nous annonce maintenant une baisse du budget pour 2018 de 1,9 million d'euros. Cela n'est pas annoncé comme ça, mais les économies se font évidemment sur les reportages : on envoie [*à l'étranger*] deux personnes qui vont faire de l'image, du montage et du plateau en deux langues. Et pendant qu'on fait du plateau, on ne fait pas de reportage. Nous travaillons dans des conditions dégueulasses et il faut que nous fassions encore des économies. Nous devrions être une chaîne de qualité, développer le russe, alors que Russia Today s'est installée en France, diffuser en turc, vu ce qui se passe là-bas, mettre davantage l'accent sur le persan. En réalité, on fait de l'affichage, mais avec quels moyens ?

L. T. : À Radio France, nous sommes aussi confrontés aux fusions de rédactions. Ils ont déjà regroupé les services des sports des rédactions nationales depuis l'année dernière et ils s'apprentent à faire la même chose avec les services « étranger », ce qui est particulièrement sensible pour France Culture, où l'actualité étrangère est très importante dans l'éditorial. Nous sommes évidemment contre, car cela entraîne un appauvrissement et une uniformité. Par ailleurs, cela tue la notion de rédaction, un collectif qui réfléchit à l'ensemble du spectre de l'actualité. Ce qui va arriver, c'est qu'on va tous travailler sur le modèle France Info, avec des rythmes parfois délirants. Sur les gros coups d'actualité, tu vas sur place pour faire du direct tous les quarts d'heure. Il arrive même que le journaliste de France Inter qui, lui, a un peu plus de temps parce qu'il a moins de directs à gérer, fasse le reportage et que le journaliste de France Info récupère ses interviews.

V. M. : Tout cela arrive dans un contexte où Emmanuel Macron nous annonce une loi sur les *fake news* mais, curieusement, il ne fait pas la relation avec le fait que pour s'opposer aux *fake news*, on a besoin de vrais journalistes qui aient le temps d'enquêter et faire des reportages. Au lieu de quoi, il pousse aux économies dans les rédactions de l'audiovisuel public, ce qui se traduit par moins d'info ou de moins bonne qualité. Ce qui me remet un peu de baume au cœur, c'est le résultat de la votation des Suisses, qui se sont opposés à plus de 70 % à la suppression de la redevance, et aussi la diffusion de ce sondage qui dit que 74 % des Français estiment que pour s'opposer aux *fake news*, il faut de vrais journalistes et qu'ils leur font confiance.

►► **Les ordonnances Macron sur le travail mettent à bas le périmètre, les prérogatives et les moyens des IRP. Comment cela se passe-t-il chez vous ?**

L. T. : On était en fin de mandat. Il a été prolongé car les ordonnances Macron sont venues bouleverser les négociations qui devaient se faire sur le protocole électoral. Ils ont mis sur la table un projet qui vise à réduire le nombre de CE, devenus CSE [Comité social et économique]. Ils proposent un CSE parisien et deux grands CSE régionaux, où les élus auraient un périmètre qui irait de Strasbourg à Nice et un autre de Lille à Toulouse. C'est complètement délirant, car il ne peut plus y avoir de travail de proximité et cela diminue le nombre d'élus. À la CGT, on défend l'idée de sept CE.

S. M. : On n'est pas encore entré dans ce débat-là, car les instances actuelles sont maintenues jusqu'aux prochaines élections, qui auront normalement lieu en 2019.

V. M. : Les IRP devaient changer, à France 3 en particulier, puisqu'en janvier 2017 est intervenue une réorganisation complète de France 3. Fini l'organisation en quatre pôles, tout étant centralisé à Paris et les régions calquées sur les treize nouvelles régions administratives. Il fallait donc organiser de nouvelles élections et des négociations ont débuté. Sont ensuite arrivées la présidentielle puis les ordonnances Macron. Du coup, les premières discussions ont finalement servi de base pour un nouveau round de négociations, en février et mars, mais cette fois-ci pour créer des CSE. Rien que pour France 3, il y avait quatre CE. Il y avait des DP et des CHSCT dans chacune des vingt-quatre antennes et on arrive à un seul CSE, plus un en Corse, et des représentants de proximité dans chaque antenne mais désignés par l'équipe qui remportera le futur CSE du réseau régional de France 3. Cela se passe mal car, même si les négociateurs, en particulier ceux de la CGT, ont obtenu davantage que ce que la direction proposait au départ, non seulement le compte n'y est pas mais les textes définitifs ont été envoyés le 7 mars pour signature le 9. Il n'y a donc pas eu de réflexion ni de consultation, mais l'expression de désaccords au sein de CGT France Télévisions. Ces nouvelles IRP se traduisent par une chute drastique du nombre d'élus. Dans les antennes régionales de France 3, il y aura quatre ou cinq personnes, à raison de trois jours par mois, pour faire le travail de DP, d'élus CHSCT et tout ce qui concerne les activités culturelles et sociales, sans suppléant. Une élection indirecte. Cela ne permettra pas de défendre et représenter efficacement les salariés, mais, surtout, cela aboutit à une division de la CGT en interne. Les élections, théoriquement prévues en juin et en juillet, pourraient être reportées à la rentrée, puisque plusieurs recours ont été déposés auprès de la Directe. Je ne sais pas où on va...



Les "graves préoccupations" de la CGT de Radio France

Le 15 janvier, Mathieu Gallet, PDG de Radio France, était condamné à un an de prison avec sursis et 20 000 € d'amende pour favoritisme. L'affaire concerne des enquêtes d'opinion réalisées lorsqu'il était à la tête de l'Institut national de l'audiovisuel. « La condamnation est tellement lourde, les attendus du jugement tellement impitoyables que je ne vois pas comment il peut obtenir une peine moins lourde en appel », commente Lionel Thompson. Toujours est-il que Mathieu Gallet a refusé de démissionner, et c'est le CSA qui l'a révoqué le 31 janvier, pour préserver « l'intérêt général et le bon fonctionnement du service public audiovisuel ». Dans un communiqué, le CSA explique que « pour assurer dans de bonnes conditions la gestion d'une société détenue à 100 % par l'État, il importe que les relations d'échange et de dialogue entre les représentants de l'État et le président-directeur général de la société soient denses, confiantes et permanentes, dans un contexte de réforme majeure de l'audiovisuel public annoncée par le pouvoir exécutif ».

Le 12 avril, le CSA a nommé Sibyle Veil, jusque-là directrice déléguée en charge des opérations et des finances de Radio France, à la présidence de Radio France pour une durée de cinq ans. Début avril, la CGT de Radio France avait publié une « lettre ouverte à tous candidat.e.s » à ce poste pour exposer les thèmes qu'elle juge « prioritaires », à savoir la préservation des emplois, de la production, des métiers, du dialogue social, des régions, de l'information et des orchestres. La CGT de Radio France leur demandait d'« intégrer ces graves préoccupations dans le projet » présenté au CSA, « car tout projet qui n'en tiendrait pas compte ne pourra que conduire à la destruction du service public de la radio ».

PROFESSIONNELS DE LA PRESSE, NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le
site www.audiens.org



Nos métiers

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture où de transition (retour à l'emploi, accompagnement du handicap, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

SERVICES AUX PROFESSIONS

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de services : études, recouvrement de cotisations, Mission Handicap... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Centres de santé, centres dentaires, bilans de santé professionnels..., du préventif au curatif, Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient. Et développe des programmes spécifiquement dédiés aux professionnels de la culture, avec le CMB.

CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.

FAIRE LE POINT SUR SA CARRIÈRE

Dès 45 ans, Audiens propose aux salariés de rencontrer un conseiller pour un Entretien information retraite (EIR), gratuitement. Lors de l'entretien, nous examinons l'ensemble du relevé de carrière du salarié. Une simulation du montant de ses pensions lui est communiquée. Pour plus d'informations et contacter un conseiller :
0 173 173 755



2^e tour

Elections 2018 à la Commission de la carte

VOTONS SNJ-CGT

Avec 2589 voix et 21,37% des voix le SNJ-CGT réalise le meilleur résultat de son histoire.

Avec 36% de participation un second tour doit être organisé. Alors mobilisons-nous !

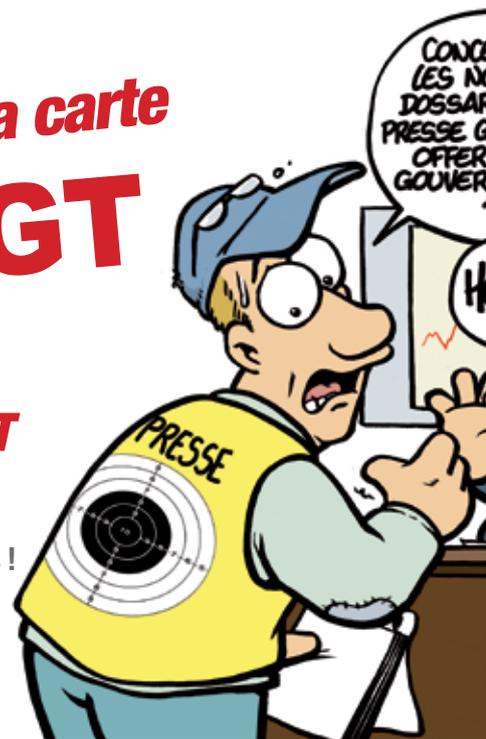
RÉSULTAT DU 1^{ER} TOUR

SNJ-CGT 21,37%

FORCE OUVRIÈRE 5,18%

SNJ 53,9%

CFDT 19,51%



Janvier 2018, à l'issue d'une grève de plusieurs semaines, la rédaction des *Actualités sociales hebdomadaires* (titulaires et pigistes réunis) obtient des embauches pour continuer à réaliser un magazine de qualité dans des conditions de travail dignes. Tout n'a pas été gagné mais à l'heure où les Bolloré, Drahi et autres Arnault concentrent les médias, dépècent les rédactions et maltraitent l'information, à l'heure où l'audiovisuel public est l'objet de restructurations drastiques, cette lutte de David contre Goliath apporte des raisons d'espérer. Les chiffres de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) sont parlants. Depuis 2009, le nombre de journalistes encartés ne cesse de chuter, passant de 37 390 à 35 047 en 2017, soit une baisse d'environ 300 par an ! La profession se précarise dangereusement. Aujourd'hui, 72 % des premières demandes proviennent de salariés en contrat précaire (CDD et pigistes), contre 50 % en 2009. Sans compter tous ceux qui ne gagnent même plus assez pour obtenir le précieux sésame.

Danger sur l'indemnité de licenciement, le 13^e mois et la prime d'ancienneté

Les perspectives de 2018 ne sont guère plus réjouissantes. Les plans de licenciements se multiplient dans les médias. Les patrons de presse ont d'ailleurs été parmi les premiers à se jeter sur la « rupture conventionnelle collective », créée au 1^{er} janvier par les ordonnances Macron, comme au *Figaro* ou aux *Inrockuptibles*. Chez les journalistes, ces ruptures conventionnelles collectives font aussi courir le risque d'une remise en cause de la règle du « mois par année » pour le calcul de l'indemnité

de licenciement. Une remise en cause déjà à l'œuvre dans les agences de presse, suite à une décision inique de la Cour de cassation.

Les ordonnances Macron, c'est aussi la possibilité de mettre à mort les conventions collectives, en particulier le treizième mois et la prime d'ancienneté pour les journalistes. C'est une nouvelle attaque contre notre statut. **La CGT a été en pointe dans le combat contre ces ordonnances et dans les entreprises de presse,** le SNJ-CGT combat leur mise en place.

Votons SNJ-CGT !

Le SNJ-CGT lutte au quotidien dans les entreprises, dans la branche et au plan national. Il est de toutes les manifestations contre la casse des droits sociaux et de toutes les négociations : salaires et qualifications, santé, pigistes, protection des sources...

Le SNJ-CGT défend et soutient tous les journalistes dans toutes les formes de presse en butte à la mainmise des actionnaires et des publicitaires sur le contenu rédactionnel. Il condamne toutes les pressions politiques et revendique l'indépendance juridique des rédactions.

Pour toutes ces raisons, il est primordial de voter SNJ-CGT aux élections de la CCIJP. D'autant qu'avec la disparition des élections prud'homales, les possibilités de vote national pour les salariés sont devenues rares. Nous, journalistes, avons encore le bulletin de vote à la CCIJP.

Utilisons-le !



À quoi sert la carte de presse ?

Cette carte convoitée est, en premier lieu, un outil de travail. C'est elle qui va vous permettre d'obtenir des accréditations, d'accéder à certains lieux, de justifier du caractère professionnel de votre activité auprès des pouvoirs publics ou des organisateurs de différentes manifestations.

C'est, en second lieu, un instrument de reconnaissance de votre travail et de votre statut. Elle vous distingue, vis-à-vis de vos interlocuteurs, des amateurs qui peuvent animer des blogs personnels sans toujours respecter les principes professionnels du journalisme ; elle signifie, en cas de litige, que vous relevez bien de la convention collective des journalistes et pouvez prétendre aux droits qui en découlent (clauses de conscience ou de cession...).

Posséder la carte augmentera parfois de manière automatique le tarif de vos piges ou le montant de votre salaire. Et un nouvel employeur se référera à votre carte de presse pour déterminer votre ancienneté professionnelle.

Censure : en France aussi

Le SNJ-CGT est engagé dans le combat pour la liberté de la presse partout dans le monde. En France également. Ainsi, les cas de censure se multiplient sur Canal +. Dernier en date : Bolloré a fait retirer des plates-formes numériques du groupe un reportage sur les manifestations au Togo, pays où l'actionnaire a de gros intérêts financiers. Les deux journalistes qui avaient laissé diffuser ce reportage dans le cadre de l'émission « L'effet papillon » ont été remerciés.

Censure également à l'égard du magazine *Challenges* pour avoir relaté les difficultés économiques de Conforama. Au nom du secret des affaires, le tribunal de commerce de Paris a ordonné le retrait de cet article du site Internet du magazine. Deux journalistes de *l'Humanité* viennent d'être mis en examen pour diffamation, suite à leur enquête sur la discrimination syndicale dans l'entreprise de recyclage Paprec. Les actionnaires ne supportent pas les journalistes qui font leur travail. Mais les politiques ne sont pas en reste. Plus soucieux de communication que d'information, ils entendent contrôler à l'extrême leur image. Ils choisissent leurs photographes, diffusent dans les médias les vidéos produites par leur service de communication, quand ils n'interdisent pas l'entrée de leurs meetings ou de leurs conférences de presse aux journalistes qui les dérangent...

Précarité et auto-entrepreneuriat

La CCIJP dénombre 35 047 cartes accordées en 2017, dont 6 704 cartes « pigistes » (pigistes et CDD), auxquelles il faut ajouter 1 439 cartes « chômeurs ».

La précarité économique et sociale est de plus en plus prégnante. On constate une baisse du volume des piges, des CDD de plus en plus courts et un recours (illégal) de plus en plus fréquent aux CDD d'usage (contrats de un à quelques jours). Dans le cadre des plans de licenciement, les pigistes sont en première ligne des suppressions d'emploi. Face à cette situation, la commission accorde de plus en plus souvent la carte lors des premières demandes, même si les bulletins de salaire ne sont pas tous consécutifs. Concernant les revenus requis, sont pris en compte l'historique du demandeur et ses accidents de parcours. Il n'est pas rare que la carte soit accordée même si les 627 euros par mois (un demi-Smic) ne sont pas atteints.

La commission attribue également une carte de presse aux « journalistes » rémunérés sous statut d'auto-entrepreneur, dès lors que ceux-ci tirent le principal de leurs revenus d'une activité journalistique salariée. Il n'est bien sûr pas question pour le SNJ-CGT d'ouvrir davantage l'accès à la carte pour lesdits auto-entrepreneurs. Nous le savons, la plupart de ces journalistes n'ont pas choisi d'être des « entrepreneurs », ils y ont été contraints pour pouvoir continuer de travailler. Ils sont d'ailleurs pénalisés par la perte de leur carte de presse. Mais nous ne pouvons cautionner cette pratique illégale et cette sortie du Code du travail, avec tout ce que cela signifie en termes de conditions de travail, de rémunération et de protection sociale. Le SNJ-CGT s'oppose aux patrons qui, dans ce contrat « de gré à gré », ont toutes les cartes en main et imposent leur loi à ces faux « indépendants » tout en leur ôtant tout moyen de se défendre.

Pour toutes les raisons évoquées plus haut, la présence d'un(e) pigiste à la commission nous paraît essentielle. Rappelons d'ailleurs que la seule pigiste qui siège à la commission est élue SNJ-CGT.

Ne pas confondre marketing et journalisme

La position du SNJ-CGT au sein de la CCIJP est très claire: la carte pour tous les journalistes mais rien que les journalistes. En cela, le dernier mandat nous a confortés. Le 16 octobre 2015, le Conseil d'État a dessiné des frontières précises. Dans sa décision, il exclut «*la reconnaissance du statut du journaliste professionnel lorsque l'employeur a un objet principalement commercial ou promotionnel*». On ne peut pas être journaliste pour le magazine de McDo ou celui de la Fnac, puisqu'ils ont avant tout pour but de vendre des hamburgers ou des produits culturels. On ne peut pas être journaliste pour un site Internet comparateur de prix, comme des tribunaux administratifs ont voulu nous le faire croire.

Mais il y a encore du travail. La promotion, le marketing, le «brand content» (contenu vendu à des marques) progressent tous les jours et sous des formes de plus en plus floues. C'est pourquoi le SNJ-CGT revendique la consultation par les élus de chaque entreprise des bordereaux collectifs de renouvellement. Ces bordereaux, impératifs pour le traitement de plus de 35000 dossiers annuels, sont bien trop opaques pour les huit commissaires journalistes et leurs suppléants qui ne peuvent pas tout connaître du monde des médias. Les élus du personnel, plus au fait des réalités des rédactions et des filiales au sein de leur groupe, pourraient ainsi devenir de vrais lanceurs d'alerte.

**Le journal
« est une œuvre
quotidienne qui
ne doit être confiée
qu'aux mains
expérimentées
des professionnels »,
ayant besoin
d'« un signe visible
de reconnaissance,
qui sera la carte
d'identité ».**

**Rapport parlementaire
en vue de la création du statut
de journaliste, 1935.**

**« Ne jamais confondre le métier de journaliste
avec celui du publicitaire ou du propagandiste ;
n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte,
des annonceurs. »**

**Article 9 de la charte de Munich. Déclaration des devoirs
et droits du journaliste (1971).**

Un appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

Le secteur des médias traverse une grave crise. Le nombre de journalistes diminue, la précarité se développe, les conditions de travail se dégradent. La qualité de l'information en pâtit, et ce alors que le pluralisme est étouffé par la mainmise de quelques milliardaires sur la plupart des médias.

Pourtant, la liberté de la presse est un droit fondamental, un pilier de la vie démocratique auquel la CGT attache une importance majeure. Les liens entre syndicalistes et journalistes sont nombreux. Ils permettent de diffuser des informations qui, sinon, resteraient secrètes. C'est pour cette raison que la CGT et le SNJ-CGT souhaitent que le secret des sources des journalistes soit pleinement respecté et qu'un véritable statut soit accordé aux lanceurs d'alerte. Je vous appelle à apporter votre soutien aux candidates et candidats du SNJ-CGT à l'élection de la Commission de la carte de presse.



Les candidats du SNJ-CGT

COMMISSION SUPÉRIEURE

TITULAIRE

Sabine Mellet (FMM-France 24)

SUPPLÉANTS

Lucie Tourette (pigiste)

Renaud Lambert (Le Monde diplomatique)

COMMISSION DE PREMIÈRE INSTANCE

TITULAIRES

Thierry Cerinato (pigiste)

Elisabeth Braconnier
(France 3 Bourgogne-Franche-Comté)

Michèle Herzberg
(Les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Pablo Aiquel
(pigiste, La Gazette des communes)

Audrey Loussouarn (L'Humanité)

Dan Israel (Mediapart)

Babouse (François-Henry Monier)
(dessinateur, pigiste)

Eve Szeftel (AFP)

SUPPLÉANTS

Nathalie Simon (pigiste)

Emmanuel Vire (Geo)

Véronique Marchand
(France 3 Hauts-de-France)

Lionel Thompson (Radio France)

Marion Esquerré (ASH)

Dominique Carlier (Auto Plus)

Aurélie Constant (La Voix du Nord)

Jean-Baptiste Rivoire (Canal+)

RÉGIONS

ALPES (07-26-38-73-74)

Claudine Longhi-Bernard
(France 3 Chambéry)

Virginie Perrin (Autoroute info)

ALSACE (67-68)

Anja Vogel (Radio France Strasbourg)

Michel Frison
(Les Dernières Nouvelles d'Alsace)

AQUITAINE (24-33-40-47-64)

Xavier Ridon (pigiste)

Sabrina Corrieri
(France 3 Nouvelle-Aquitaine)

AUVERGNE-LIMOUSIN (03-15-19-23-43-63-87)

Sonia Reyne (pigiste)

Laetitia Théodore (France 3 Limousin)

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ (21-25-39-58-70-71-89-90)

Manuel Desbois (Le Bien public)

Thierry Chauffour
(France 3 Bourgogne-Franche-Comté)

BRETAGNE (22-29-35-56)

Carole Collinet (France 3 Bretagne)

Serge Papail (Ouest-France)

CENTRE (18-28-36-37-41-45)

Hugues Le Guellec (La Nouvelle
République du Centre-Ouest)

Mourad Guichard (pigiste)

CHAMPAGNE-PICARDIE (02-08-10-51-52-60-80)

Philippe Fluckiger
(Le Courrier picard)

Philippe Lacoche (Le Courrier picard)

CÔTE D'AZUR, CORSE (06-2A-2B-83)

Laurent Martinat (Var-Matin)

Nathalie Morin (France 3 Côte d'Azur)

LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11-30-34-48-66)

Jean-Marie Dinh (La Marseillaise)

Pierre Trouillet (France 3 Occitanie)

LORRAINE (54-55-57-88)

Frédéric Thouron (Le Canard enchaîné)

Christelle Mahieu (L'Est républicain)

MIDI-PYRÉNÉES

(09-12-31-32-46-65-81-82)

Amélia Pujol (AFP)

Marie Martin (France 3 Occitanie)

NORD (59-62)

Sophie Filippi-Paoli (La Voix du Nord)

Gilles Durand (20 Minutes)

NORMANDIE (14-27-50-61-76)

Guillaume Le Gouic
(France 3 Basse-Normandie)

Rose-Aimée Curot (Le Figaro)

PAYS DE LOIRE (44-49-53-72-85)

Antoine Denéchère
(France Bleu Loire Océan)

Laurent Zarini (Le Courrier de l'Ouest)

POITOU-CHARENTES (16-17-79-86)

Jean-Michel Laurent (La Nouvelle
République du Centre-Ouest)

Antoine Morel

(France 3 Poitou-Charentes)

PROVENCE (04-05-13-84)

Claire Lacroix (France 3 Provence)

Nathalie Fredon (La Marseillaise)

RHÔNE (01-42-69)

Mouloud Aïssou
(France 3 Rhône-Alpes)

Claudio Rosmino (Euronews)

DOM-TOM

Karl Constable (Guyane La Première)

Manuel Marchal (Témoignages)

Votez du 31 mai au jeudi 14 juin (13 h comme pour le 1^{er} tour).

Avec 36 % de participation, un second tour doit être organisé. Alors, mobilisons-nous !

En cas de problème, contactez-nous : snj@cgt.fr

DÉCRYPTAGE

Le cheminot, le citoyen et le journaliste

MATRA
LES CHEM
RETRAITO
ÉTUDIANT
FONCTIONN
ZADISTES
ON FRÔ
LE BU



Depuis début avril, les puissantes grèves unitaires des cheminots ont logiquement occupé la une des médias et fait régulièrement l'ouverture des journaux de l'audiovisuel. Parfois pour le pire, mais parfois aussi pour le meilleur.

Bien sûr, nous avons eu droit aux habituels micro-trottoirs d'usagers « en galère ». Bien sûr, des experts sont venus expliquer les bienfaits de la concurrence. Bien sûr, les sempiternels sondages ont essayé de nous éclairer sur ce que pensaient les Français (lire à ce sujet les excellents décryptages d'Acrimed). Quand un gouvernement veut faire des « réformes » qui passent mal auprès des principaux intéressés, il lui faut gagner la bataille de l'opinion publique et faire de la « pédagogie » dans les médias. Un grand nombre de journalistes ont cependant poursuivi leur travail d'investigation et d'information.

Les Échos. Le journal économique a renoncé à publier une interview de la ministre des Transports Elisabeth Borne, dont les propos avaient été profondément réécrits par les services de Matignon. Édouard Philippe a confirmé sur France Inter cette information révélée par *Marianne*.

France 2. Le 5 avril, « L'œil du 20 heures » a dénoncé, reportage à l'appui, le contrôle de l'information par la SNCF. En effet, les journalistes de France 2 ont été interdits de filmer à l'intérieur des gares (seuls les parvis étaient « ouverts » aux caméras) et n'ont pu travailler qu'accompagnés par des agents du service communication. Mais sans

doute pour ne pas priver d'« informations » les téléspectateurs, la SNCF a adressé aux médias ses propres images.

France Inter. Nicolas Demorand a questionné le Premier ministre au lendemain des premières grèves. Ce dernier a affirmé haut et fort que la fin programmée du statut des cheminots n'était pas négociable. « En quoi mettre fin au statut des cheminots va permettre aux trains d'arriver à l'heure ? » a alors demandé le journaliste. La réponse d'Édouard Philippe sur les lourdeurs dans la gestion et la rigidité opérationnelle n'a visiblement pas convaincu Nicolas Demorand, qui a reformulé sa question plusieurs fois. Pour clore le débat, le Premier ministre a déclaré que c'était « [s]a conviction ».

Le Monde. La matinale du quotidien a publié le 4 avril une tribune de Bernard Thibault, ancien secrétaire général de la CGT et ancien secrétaire général de la CGT Cheminots. Extrait : « Mais les Français savent-ils que la SNCF est le premier transporteur routier du pays ? Le contribuable connaît-il vraiment cette multinationale qui possède près de mille trois cents filiales dans le monde ? Est-ce sa mission première de faire rouler des bus en Australie ou à Boston (Massachusetts), où elle a perdu trente millions d'euros en 2015 ? La réponse magique [aux difficultés de la SNCF] se résumerait à l'ouverture du

réseau à la concurrence par l'entrée d'opérateurs privés qui, comme chacun sait, sont par définition plus soucieux de l'intérêt général qu'une entreprise publique ! Ce choix a déjà été fait pour les marchandises il y a plusieurs années ; le bilan est navrant et chaque usager de la route peut en témoigner. Le gouvernement veut généraliser l'échec aux voyageurs au nom des consignes européennes, qui laissent pourtant une marge aux États membres. »

Mediapart. Le quotidien en ligne consacre un important dossier à la réforme de la SNCF. On peut notamment lire, sous la plume de Martine Orange, l'analyse des conséquences de l'ouverture à la concurrence du fret effectuée en 2006. « Il n'est pas étonnant que l'expression "ouverture à la concurrence" tétanise et révolte l'ensemble des salariés de la SNCF. Alors que le gouvernement parle de lendemains qui chantent – plus de trains, plus de services, à un moindre coût, moins de pannes –, ils ont en tête le précédent du fret ferroviaire. L'ouverture à la concurrence de cette activité à partir de 2006 est synonyme, pour eux, d'abandon de toute politique en faveur du ferroviaire, d'une mort lente programmée. Douze années se sont écoulées depuis le début de l'expérience. Cela permet de tirer un bilan. Même le rapport Spinetta ne parvient pas à passer totalement sous silence le fiasco de l'ouverture à la concurrence du



fret ferroviaire en France. «L'ouverture du marché du fret ferroviaire, qui a conduit à une forte réduction des trafics, et à un endettement massif de Fret SNCF, illustre les enjeux [de l'ouverture à la concurrence du transport voyageurs]», note l'économiste Jean Gadrey. »

L'Humanité et l'Usine nouvelle. Le quotidien et le magazine ont analysé le rapport d'un cabinet indépendant, Degest, sur l'état de la dette de la SNCF. Alors que le rapport Spinetta pointe du doigt les déséquilibres financiers de SNCF Réseau, Degest impute à l'État la responsabilité de l'endettement. « Depuis 2010, [...] l'État a engagé SNCF Réseau dans un programme d'investissements dépassant les cinq milliards d'euros annuels », rappelle le cabinet, en faisant référence aux travaux de modernisation du réseau et au développement de quatre lignes à grande vitesse (LGV). « Au même moment, l'État réduit drastiquement ses subventions, ce qui crée un effet ciseau et contraint SNCF Réseau à recourir massivement à l'endettement. [...] La dette accumulée est devenue tellement importante que SNCF Réseau est obligée de s'endetter... pour rembourser sa dette... créée par l'État », ironise Degest. Selon le cabinet, pour 100 € empruntés par SNCF Réseau, 59 € sont ainsi consacrés au remboursement de la dette, tandis que 41 € sont utilisés sur le réseau entre 2010 et 2017. ■

POUR UN 1^{ER} MAI SOLIDAIRE AVEC LES CHEMINOT(E)S, LES HOSPITALIERS, LES ÉTUDIANT(E)S, LES EHPADs, LES FONCTIONNAIRES, LES CHÔMEURS, LES SANS-PAPIERS, LES RÉFUGIÉ(E)S, LES SALARIÉ(E)S DE CARREFOUR, LE PERSONNEL D'AIR-FRANCE, LES ZADISTES, LES RETRAITÉ(E)S, LES YEMENITES, LES KURDES, LES CIVILS SYRIENS, LES ANTI-TRUMP, LES OPPOSANTS À POUTINE, LES LGBT OPPRIMÉ(E)S, LES ANTI-RACISTES, LES ANTISEXISTES, LES PRÉCAIRES, LES LICENCIÉS BOURSIERS, LES SALARIÉ(E)S DE L'AMIANTE, LES DISCRIMINÉ(E)S, LES ANTI-CAPITALISTES, LES ANTI-TRUMP, etc.

HA DE LA ZUT!
J'AI PLUS DE PLACE POUR LE DESGAI!

BARBOUSE

Le saviez-vous ?

- Le trafic marchandises par rail a été divisé par 2,5 depuis 2000. Désormais, 80 % des marchandises sont transportées par la route.
- Un train émet dix fois moins de CO₂ au kilomètre que le nombre de poids lourds nécessaires pour transporter la même quantité de marchandises.
- De 2007 à 2017, la SNCF a supprimé 25 000 emplois. Sur la même période, l'endettement est passé de 32,5 à 52 milliards d'euros.
- La SNCF paie pour faire circuler ses trains sur les voies du réseau national. En dix ans, les péages ont augmenté de 30 %. Ce sont les plus chers d'Europe.



Journalistes, ingénieurs, cadres et techniciens

Parmi les com celui contre le secret

Le 18^e Congrès de l'Ugict, en mars à Perpignan, a mis en avant non seulement l'importance d'une organisation spécifique dans la CGT pour les cadres, ingénieurs et techniciens mais aussi la nécessaire convergence avec d'autres catégories de salariés. Trois délégués mandatés par le SNJ-CGT ont participé aux travaux.

Au moment où s'ouvrait le 18^e Congrès de l'Ugict-CGT paraissait dans *le Monde* une tribune signée par des syndicats (dont l'Ugict et le SNJ-CGT), des associations de journalistes, des lanceurs d'alerte et des personnalités contre la proposition de loi visant à instaurer le « secret des affaires ». Ce texte proposé aux parlementaires français transpose une directive européenne de 2016 élaborée par les lobbies des multinationales et des banques d'affaires, soucieuses de protéger au maximum leurs secrets de fabrication ou leurs projets stratégiques. Alors qu'en France, le vol de documents et la propriété intellectuelle sont déjà encadrés par la loi, les grands groupes veulent étouffer toute velléité de contester leurs choix ou de révéler au grand public leurs pratiques parfois illicites.

Menace contre l'information

La définition de « secret des affaires » est si vaste que n'importe quelle information interne à une entreprise peut désormais être classée dans cette catégorie et voir sa divulgation frappée de sanctions pénales. C'est une nouvelle menace contre le droit à l'information des citoyens sur les pratiques et les produits commercialisés par les entreprises. Des scandales comme celui du Médiateur ou du bisphénol A, les Panama papers ou Luxleaks ne pourraient plus être portés à la connaissance des citoyens. De même, les sujets de la presse locale sur la vie des entreprises risqueraient de se limiter à la seule parole autorisée par les patrons de ces sociétés.

Et les téméraires (journalistes, chercheurs, associations, syndicats, lanceurs d'alerte...) qui voudraient briser la loi du silence s'exposeraient à de longues et coûteuses poursuites judiciaires. Ce n'est pas la première fois que le SNJ-CGT travaille à défendre le droit à l'information avec l'organisation spécifique des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT. Rappelons ainsi la bataille commune pour faire reconnaître le statut des lanceurs d'alerte, qui a contribué à la promulgation de la loi Sapin 2 en décembre 2016.

Un réel droit à la déconnexion

Au-delà de ces combats, les journalistes – assimilés cadres, qu'ils soient encadrants ou non – et les cadres nourrissent les mêmes inquiétudes face à la dégradation de leurs conditions de travail et de leurs salaires, la non-reconnaissance de leurs qualifications, et affichent des volontés communes d'être professionnellement engagés et socialement responsables. Une enquête élaborée en partenariat avec le cabinet Secafi signale un divorce croissant entre les cadres et les directions d'entreprises privées ou d'administrations et établissements publics. Beaucoup de journalistes peuvent s'y reconnaître. Les cadres – ils sont quatre millions et leur



bats communs, t des affaires

nombre a doublé en quarante ans – sont 62 % à estimer que leur charge de travail a considérablement augmenté. Ils sont 60 % à déclarer travailler durant leurs jours de repos et 45 % travaillent plus de 45 heures par semaine. Leurs heures supplémentaires ne sont souvent ni payées ni récupérées et la pratique de plus en plus courante des forfaits jours contribue à un allongement du temps de travail, une pénibilité et un stress accrus, menaçant directement leur santé. Ces chiffres illustrent la disponibilité quasi permanente qui leur est imposée. Ce n'est pas ainsi qu'ils ambitionnent d'utiliser leurs compétences et le présentisme n'est pas pour eux synonyme de performance. D'ailleurs, une grande majorité d'entre eux (68 %) voudraient un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Et 89 % un droit à la déconnexion réellement appliqué.

Conflits avec l'éthique professionnelle

Ils sont nombreux aussi à critiquer les méthodes de management et à s'interroger sur leur place dans la chaîne de décisions. Ainsi, 54 % estiment que les choix ou pratiques des dirigeants de leur entreprise entrent en contradiction avec leur éthique professionnelle. Quant aux critères d'évaluation individuelle pour fixer les salaires et proposer des promotions, ils les considèrent non transparents (à 60 %) et critiquables (68 %). C'est dire si l'actualité des négociations nationales avec le Medef sur le statut « cadre » les intéresse. À 44 %, ils souhaitent une définition de l'encadrement qui ne se limite pas aux seuls encadrants mais intègre aussi les « experts ». Ils revendiquent de nouveaux droits, comme celui de refus ou d'alternative pour faire primer leur éthique professionnelle. Des revendications qui font écho à celles des journalistes, concernant par exemple leur indépendance rédactionnelle. ■

Par Dominique Candlle



Que veulent les jeunes diplômés ?

L'Ugict a lancé une enquête il y a plus d'un an auprès de jeunes diplômés. Elle a collecté 700 réponses émanant à parité d'hommes et de femmes, âgés pour un tiers de moins de 25 ans, un tiers entre 26 et 30 ans et un tiers entre 31 et 35 ans. Ils sont 70 % à travailler dans le privé et 50 % en CDI. L'accession à un poste et à un salaire correspondant à leur niveau de qualification est la première préoccupation pour un peu plus de la moitié d'entre eux. Deuxième priorité : « avoir un travail intéressant » (47 %). La stabilité dans l'emploi ne vient qu'en cinquième position (39,25 % des sondés), juste après l'égalité professionnelle femmes-hommes (45,34 %), même s'ils plébiscitent à 98 % cette revendication de l'Ugict. Les luttes contre la fraude fiscale et contre le réchauffement climatique recueillent largement leur adhésion. Mais la réduction du temps de travail n'intéresse que 28 % d'entre eux.

Ils attendent beaucoup des syndicats

Si beaucoup de jeunes diplômés ont déjà signé des pétitions ou manifesté (près de 70 % des sondés), peu franchissent le pas de la syndicalisation, 25 % par peur que cela pénalise leur carrière, 20 % parce qu'ils ne veulent pas perdre leur liberté, 12 % parce qu'ils ont une mauvaise image de la CGT et 5 % parce qu'ils estiment que cela ne sert à rien. Pourtant, ils attendent beaucoup de l'organisation syndicale et la souhaitent capable de faire des propositions pour améliorer le droit des salariés (57 %). Ils espèrent aussi qu'elle les défende individuellement en cas de problèmes (56,50 %) et qu'elle leur offre un cadre collectif pour agir et se faire entendre (52,54 %). Pour finir, 55 % des sondés déclarent ne pas être syndiqués parce qu'on ne leur a jamais proposé de l'être. À méditer. ■

Commission arbitrale

en 2017

Moins de saisines

Le nombre de journalistes ayant saisi la Commission arbitrale est passé de 251 en 2016 à 193 en 2017, soit une baisse de 23 %. Au premier abord, on pourrait s'en réjouir, considérant que cette diminution induit un nombre moindre de journalistes licenciés. Il faut cependant modérer notre enthousiasme et rappeler que la Commission arbitrale ne traite (sauf en cas de faute grave) que les demandes d'indemnités de licenciement des journalistes ayant plus de quinze ans d'ancienneté dans la même entreprise. Aujourd'hui, ces journalistes aux longues carrières se font de plus en plus rares au sein des rédactions. Soit parce qu'ils ont atteint l'âge de la retraite, soit parce qu'ils ont déjà été licenciés au cours des années précédentes. Les rédactions ont rajeuni, le *turnover* s'est accéléré et ceux qui ont été licenciés en 2017 avec moins de quinze ans d'ancienneté ne peuvent pas entrer dans les statistiques de la Commission.

Forte hausse des licenciements pour inaptitude

En revanche, entrent dans les statistiques les causes de licenciement et, là aussi, on constate des évolutions. Les clauses de cessation, qui représentaient le principal motif de rupture du contrat de travail en 2016 (61 % des dossiers traités), ont sensiblement diminué (52 %). Elles concernent principalement la presse magazine (53 % des clauses), alors que la presse quotidienne nationale (9 %) et régionale (18 %) ont beaucoup moins connu cette année de changements d'actionnaires, les grandes manœuvres de rachat ayant été opérées auparavant.

Les licenciements économiques sont toujours le deuxième motif des demandes d'indemnités (17 %). Viennent ensuite l'inaptitude (10 %, en forte hausse) et

les fautes graves (5 %). Dans 69 % des cas, les journalistes ont fait appel au SNJ pour défendre leur cause (59 % en 2016). Le SNJ-CGT est le deuxième syndicat le plus sollicité, avec 15,5 % (14,3 % en 2016), les quatre autres syndicats se partageant le reste des dossiers. ■

D. C.



Groupe Moniteur

Droit de copie menacé

Depuis 2014, le Groupe Moniteur ne paie plus aux journalistes les droits de reprographie ou de copie, sous prétexte qu'ils seraient compris dans un accord maison Hadopi signé en 2012. Un groupe de soixante-treize journalistes, soutenu par le SNJ et le SNJ-CGT, essaie de démontrer que les droits d'auteur qu'ils cèdent à l'employeur pour l'exploitation de leurs œuvres n'ont rien à voir avec les droits de reprographie collectés par le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).

En février, la cour d'appel de Paris, sans examiner le fond du dossier, a débouté les journalistes, qui préparent un pourvoi en cassation. La cour d'appel a en effet ouvert une brèche et tous les journalistes de France peuvent être touchés. Si les journalistes du Groupe Moniteur perdent ce combat, cette brèche deviendra jurisprudence. D'autres patrons de presse indéclicats seront tentés de confondre les droits d'auteur Hadopi avec le « copyright à la française » que constitue le droit de copie géré par le CFC. C'est pourquoi le SNJ et le SNJ-CGT soutiennent

cette action. Un pot solidaire a été lancé pour collecter les contributions des journalistes¹, dans la perspective d'un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris. L'objectif est fixé à 7 500 €, le coût d'une telle procédure pour que la profession ait une chance de recouvrer le plein et entier usage de sa propriété intellectuelle, mise à mal par cette décision de justice. ■

1. Pour contribuer, se connecter à www.lepotcommun.fr et sélectionner le « pot » du Collectif des journalistes du Groupe Moniteur.

Liberté d'expression

Journalistes assassinés

En Europe aussi

Daphné Galizia en octobre à Malte, Jan Kuciak en février en Slovaquie : l'assassinat de ces deux journalistes prouve que, même en Europe, il est dangereux d'enquêter sur les liens entre mafia et pouvoir politique.

Par Patrick Kamenka

La mort de Daphné Galizia, tuée le 16 octobre 2017 à Malte dans l'explosion de sa voiture, survient alors que notre consœur enquêtait sur la corruption dans cette île méditerranéenne transformée en véritable paradis fiscal, où les liens s'entrecroisent entre mafias et pouvoir politique. Certes, trois auteurs présumés de l'assassinat ont été arrêtés : les frères Degiorgio et Vincent Muscat. Mais les donneurs d'ordre de l'assassinat restent pour l'heure introuvables. Depuis, le projet Daphné a été mis sur pied pour poursuivre les enquêtes de la journaliste maltaise. À l'initiative de l'association Forbidden Stories, quarante-cinq journalistes de dix-huit médias ont travaillé sur ce projet, dont le Monde, Radio France et France 2.

Les insultes du pouvoir slovaque

En février, un autre journaliste est assassiné en Europe, le Slovaque Jan Kuciak, tué par balles avec sa compagne. Âgé de 27 ans, il enquêtait sur les affaires de corruption et notamment sur les liens entre les milieux politiques, dont le parti du Premier ministre Robert Fico, et des hommes d'affaires italiens soupçonnés d'être liés à la mafia calabraise, la Ndrangheta. Robert Fico n'avait pas hésité à dénoncer le travail des journalistes slovaques qui enquêtaient sur les « affaires », les qualifiant de « sales prostitués antislovaques », de « simples hyènes idiots » ou encore de « serpents visqueux ». À la suite de l'assassinat de Jan Kuciak, le ministre de l'Intérieur Robert Kalinak ainsi que d'autres membres du gouvernement ont démissionné. De puissantes manifestations ont réuni des dizaines de

milliers de personnes à Bratislava, réclamant une « Slovaquie honnête » et une enquête sur la mort du journaliste. Mais, là encore, les commanditaires courent toujours.

Dans ce contexte, gravissime pour la liberté d'informer, le Parlement européen vient enfin de voter le 19 avril une résolution appelant à une meilleure protection des journalistes d'investigation et des lanceurs d'alerte. Mais cette résolution risque de rester sans effet réel si une véritable politique de lutte contre l'impunité, visant à arrêter et à traduire en justice les donneurs d'ordre des violences contre les journalistes, n'est pas mise en place en Europe et ailleurs dans le monde. À ce jour, dix-neuf journalistes ont trouvé la mort en 2018. L'an dernier, le bilan s'élevait à quatre-vingt-deux morts. Sur le fond, les parlementaires européens ont également décidé à Strasbourg de faire la clarté sur les détenteurs des médias et d'aider au pluralisme de l'information. Sans une mobilisation des syndicats de journalistes, de leurs fédérations et des citoyens pour imposer, notamment, une directive anticoncentration, le risque existe d'en rester aux incantations. ■

Justice

La Turquie condamnée

pour la détention de deux journalistes

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) vient de condamner la Turquie pour la détention de deux journalistes, Mehmet Altan et Sahin Alpay, jugeant que leur emprisonnement ne pouvait être considéré comme « régulier » et « opéré selon les voies légales ».

Nos deux confrères Mehmet Altan et Sahin Alpay sont en détention préventive depuis la tentative de coup d'État en Turquie du 15 juillet 2016. La CEDH a mis en avant des « violations » du « droit à la liberté et à la sûreté » et de la « liberté d'expression », protégés par la Convention européenne des droits de l'homme. La Turquie a été condamnée à verser à chacun des journalistes la somme de 21 500 € au titre de dommages et intérêts.

Ce jugement de la CEDH est le premier concernant des faits consécutifs à la tentative de putsch de 2016. En janvier dernier, les deux journalistes avaient bénéficié d'un jugement de la Cour constitutionnelle, la plus haute juridiction turque, qui exigeait leur libération, après qu'elle ait jugé que leur détention provisoire était illégale. Mais un tribunal d'Istanbul, sous la pression du pouvoir, a rejeté cette décision. Un tel jugement est pourtant contraire à la Constitution. ►►

►► Libéré mais assigné à résidence

Signe d'une répression sans bornes des autorités turques sous la houlette du chef de l'État Recep Tayyip Erdogan, Mehmet Altan, en compagnie de deux autres confrères, a été condamné en février à la réclusion à perpétuité pour « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel ». Tandis qu'après un nouvel arrêt de la Cour constitutionnelle, Sahin Alpay a été libéré. Il est toutefois assigné à résidence avec interdiction de quitter la Turquie. Les syndicats français avaient aussitôt réagi, après l'annonce de la condamnation à la peine perpétuelle des trois journalistes, en interpellant le chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian, pour que la France et l'Europe agissent « concrètement et vigoureusement pour obtenir la libération des journalistes emprisonnés, le retour du pluralisme, la réouverture des médias fermés et l'arrêt des procès iniques ». À la suite de la sentence rendue par la CEDH, les syndicats turcs GS, DISK Basın-İş et TGC, membres de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), ont appelé la Turquie à « libérer immédiatement tous les journalistes emprisonnés ».

Plus de 180 médias fermés par le pouvoir

À ce jour, en Turquie, plus de cent cinquante confrères et consœurs sont détenus. Plus de cent quatre-vingts médias ont été fermés par le pouvoir, des milliers de journalistes sont privés d'emploi, tandis que d'autres sont soit poursuivis par une justice inique, soit contraints à l'exil. Malgré la condamnation de la CEDH et en dépit des dénonciations des ONG et des défenseurs des droits de l'homme contre les atteintes à la liberté d'expression, le gouvernement islamo-conservateur poursuit sa répression contre les journalistes en lançant des procès en série, notamment contre les médias d'opposition comme *Cumhuriyet*. Et il ne cesse de renforcer sa mainmise économique sur les médias. Dernier exemple en date : la prise de contrôle de l'empire Dogan, le plus grand groupe de presse du pays, qui édite notamment le quotidien *Hürriyet*, détient une agence de presse et les chaînes de télévision Kanal D et CNN-Türk. Le nouveau propriétaire de Dogan n'est autre que Demirören Erdogan, un proche du président turc. Un nouveau coup porté contre le pluralisme, dans ce pays où près de 90 % des médias sont désormais dans l'orbite du pouvoir.

Globalement, depuis le coup d'État raté de 2016 et l'introduction de l'état d'urgence, la répression lancée par le pouvoir turc est massive : 160 000 personnes ont été arrêtées, 152 000 fonctionnaires renvoyés de leur emploi, des enseignants, juges et avocats sont poursuivis ou chassés de leur poste. ■ P. K.



La délégation qui a rendu visite à Mumia dans sa prison de Pennsylvanie. De gauche à droite : Patrick Kamenka (SNJ-CGT), Jacky Hortaut et Claude Guillaumaud (Collectif français de soutien à Mumia).

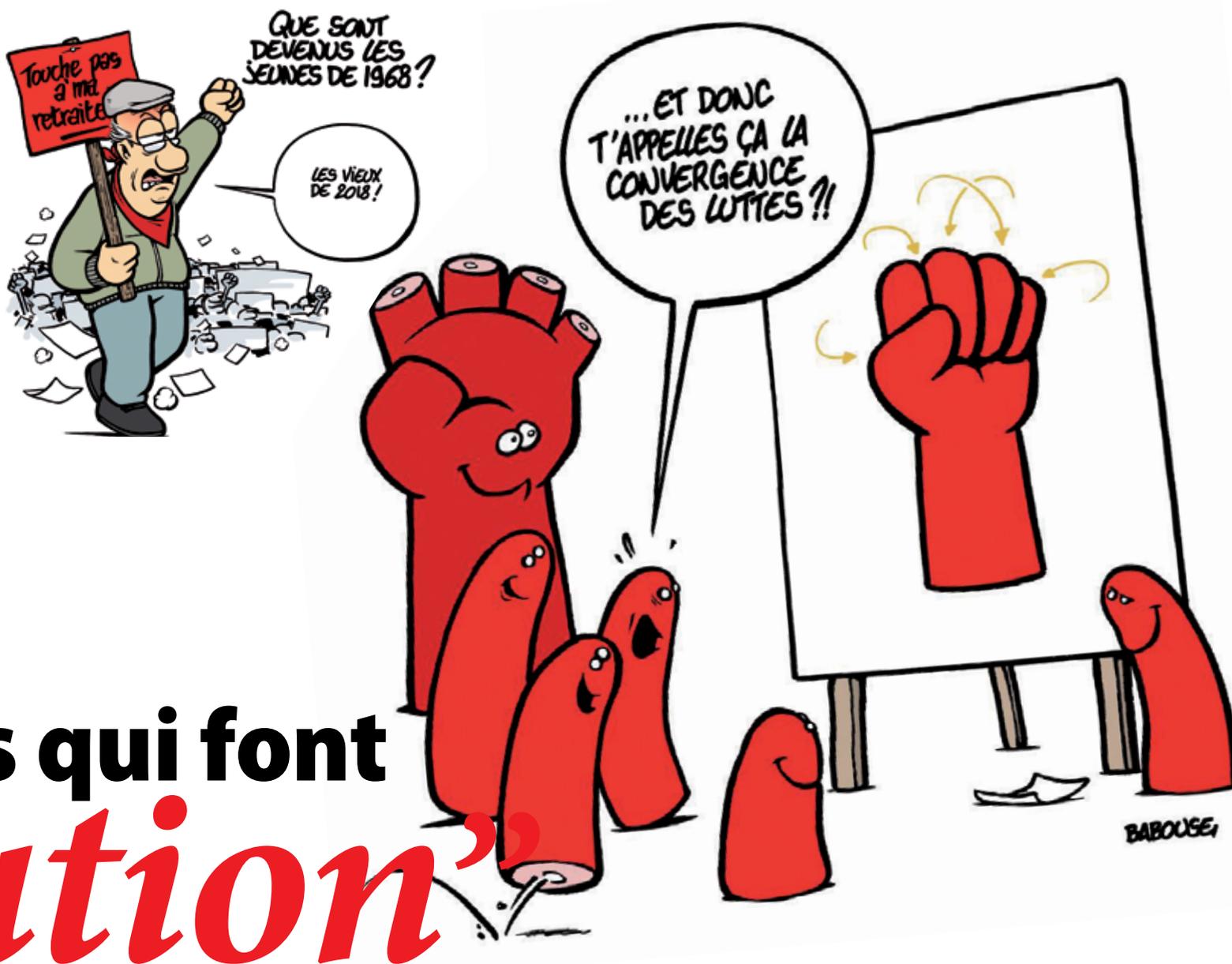
Mumia Abu-Jamal

“Ce sont les jeunes la révolu

Une délégation du collectif français Libérons Mumia s'est rendue aux États-Unis du 23 au 28 avril pour apporter son soutien au journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal, qui poursuit son combat pour la révision de son procès après trente-six années de prison, dont trente dans l'enfer du couloir de la mort. Le SNJ-CGT était présent et a recueilli les propos de celui qui est son membre d'honneur.

Propos recueillis par P. K.

L'espoir aujourd'hui est d'obtenir un nouveau procès sur la base d'une jurisprudence récente de la Cour suprême des États-Unis qui, désormais, interdit, sous peine de nullité de la sentence prononcée, l'implication d'un même magistrat dans les procédures ayant abouti à une condamnation à mort. À Philadelphie, la délégation a participé à la rencontre entre le juge, les représentants du procureur et la défense de Mumia pour fixer les modalités de l'audience publique du 30 avril. Le juge décidera ensuite de donner ou non à Mumia un droit d'appel à la contestation de sa condamnation à mort prononcée en 1982. À ce jour, le juge a reconnu ce droit à sept prisonniers, victimes comme Mumia du magistrat impliqué dans leur condamnation à mort. Condamné à la peine capitale pour le meurtre d'un policier (ce qu'il a toujours nié), Mumia a échappé à deux mandats d'exécution. En 2011, grâce à la mobilisation internationale, sa peine a



s qui font rtion,

été commuée en prison à vie mais sans possibilité de libération conditionnelle. Lors de son séjour, la délégation française a rencontré Mumia dans sa prison de Frackville (Pennsylvanie). Cet entretien a été réalisé par téléphone après la visite, car il est interdit de pénétrer dans la prison avec un enregistreur ou un bloc-notes.

Témoins : Quel est votre sentiment sur les puissants mouvements de jeunes actuellement aux États-Unis ?

Mumia Abu-Jamal : Je suis très impressionné par le mouvement des jeunes Américains [« Shooting Generation », le mouvement de lycéens né après la tuerie de Parkland en Floride]. En général, personne ne voit venir la plupart des grands mouvements sociaux. C'est le cas aujourd'hui de cette mobilisation des jeunes collégiens, comme celui du « Black Lives Matter » [« Les vies des Noirs comptent »] créé à partir d'un

hashtag réalisé par trois jeunes femmes et qui s'est répandu dans le pays comme une traînée de poudre, car leurs demandes résonnent dans le cœur des jeunes Américains d'aujourd'hui. Les jeunes ont un rôle à jouer dans le mouvement social. Les politiques, les journalistes, les intellectuels, aucun d'entre eux n'a pressenti ces explosions sociales. De tels mouvements vont et viennent. Mais certains sont plus profonds, plus vastes, et ils parviennent à atteindre un nombre croissant de personnes. C'est le cas de « Black Lives Matter » comme ce le fut dans les années soixante et soixante-dix pour le parti des Black Panthers. C'est la raison pour laquelle je suis toujours très impressionné par l'implication des jeunes dans le mouvement social. Ce sont les jeunes qui font la révolution, car ils représentent l'énergie à partir de laquelle naissent les grands mouvements sociaux. À l'instar de ce que la jeunesse a fait en France en mai 1968.

Qu'attendez-vous de la justice en vue d'un possible réexamen de votre affaire ?

La question dépend désormais des suites qui seront données à la décision de la Cour suprême des États-Unis qui, l'an dernier, a statué sur le fait qu'un procureur qui occupe ensuite des fonctions de juge après avoir joué un rôle important dans une procédure ne peut pas être juge dans cette même affaire, sous peine de nullité de la procédure.

Ce sont les principes de droit édictés par la Cour suprême. Cette décision de la Cour suprême concerne quarante-cinq cas en Pennsylvanie, parmi lesquels seulement seize ou dix-sept justiciables concernés ont soulevé leur cas.

Je figure au nombre de ceux qui ont décidé de faire appel de leurs condamnations. Certains de ces dossiers ont été jugés recevables, mais la majorité d'entre eux sont en attente. ■



Crédit photo : AGE / Photonostop

**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.